

Groupe de travail « Cadre de vie »

Vers une 3^e fleur à Saint-Palais-sur-Mer ?



Quelques explications sur les avantages d'un tel label :

Des modes de gestion respectueux des ressources naturelles : une ville fleurie c'est une commune qui met en œuvre une politique de préservation de l'environnement à travers une gestion raisonnée de ses espaces verts. Les actions engagées concernent la qualité du sol, une consommation raisonnée de la ressource en eau, la diminution des pesticides, la valorisation des déchets verts ou encore une consommation raisonnée de l'énergie et des hydrocarbures.

La préservation de l'environnement est pour chaque commune labellisée une priorité !

Des actions en faveur de la biodiversité : une ville fleurie c'est une commune qui s'engage à préserver la biodiversité sous toutes ses formes. Parce que l'aménagement impacte le fonctionnement des écosystèmes, les communes mettent en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique. La biodiversité est valorisée à travers des actions de connaissance et inventaire des espèces existantes, d'amélioration des milieux, de protection des espaces ou de sensibilisation du public.

Des espaces verts au cœur des politiques en faveur de la biodiversité !

Des espaces naturels à découvrir : une ville fleurie c'est une commune qui invite à découvrir ses richesses naturelles dans des lieux dédiés à la protection de la faune et de la flore. La présence croissante des espaces naturels dans les communes répond à une vraie demande des habitants.

Profitez de ces espaces de détente et de connaissance sur la nature !

L'occasion de développer des événements sur la nature : une ville fleurie c'est une commune qui propose des événements sur la thématique de la nature et de l'environnement. Fêtes de l'environnement, fête de la nature, journée du développement durable,..., chacun de ces événements vous offre l'opportunité de mieux comprendre les enjeux écologiques de votre territoire et de découvrir les modes de gestion mis en place par votre commune.

Le label Villes et Villages Fleuris a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes.

Il récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie.

La démarche consiste à attribuer une série de quatre fleurs qui correspondent à quatre niveaux identifiés par un référentiel d'évaluation. Ces fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique représentée par un panneau à l'entrée de la commune.

C'est un concours national gratuit et ouvert à toutes les communes.